

Parcours professionnel / carrière et rémunération

Rencontre avec Mme la ministre Marylise Lebranchu

10 octobre 2012

Introduction de Mme Lebranchu

Droits syndicaux :

Suite à la réunion difficile du matin au sujet des moyens syndicaux (cf. projet de circulaire en deçà des droits actuels issu de « l'ère Sauvadet »), la ministre souhaite de nouvelles bases, un nouveau climat et d'autres rendez-vous pour régler la situation.

Son objectif est bien d'améliorer le dialogue social.

Elle prévoit un bilan en fin d'année.

Carrière et rémunération :

Constat partagé d'un essoufflement du dialogue social, les orientations optées par le précédent gouvernement sont insuffisantes.

La méthode utilisée de saupoudrage catégoriel de point d'indice ne sera pas celle choisie par ce gouvernement, de même pour la rémunération individuelle (envisage suppression de PFR).

La ministre souhaite faire un bilan complet exhaustif et sans tabou sur 4 axes :

- Nouvelle perspective de carrière CAT. C ;
- Cibler les mesures catégorielles et leur pertinence réelle ;
- Mobilité entre 3 FP (fusion des corps, spécialité) ;
- Politique indemnitaire.

Elle annonce qu'en matière de rémunération nous serons bien en négociation et non en concertation afin que les organisations syndicales participent réellement au travail qui sera réalisé.

Un diaporama a été diffusé contenant les dates et ordre du jour jusqu'à début janvier 2013.

1^{er} tour de table sur droits syndicaux :

L'ensemble des organisations syndicales demande que le travail actuel ne soit pas définitif en particulier avec une circulaire restrictive.

Modification du décret en lui-même doit en tenir compte.

CGT : Il faut modifier les points des décrets contestés par l'ensemble des OS. Dans l'attente, il faut une instruction de la Ministre disant clairement qu'il ne saurait y avoir de reculs en matière de droits et de moyens syndicaux.

Solidaire : les syndicats non présents dans les instances ne pourront plus travailler, car les droits sont quasi inexistants pour eux.

FSU : discussion sur quelle marge de manœuvre ? Ces discussions seront-elles pour phase transitoire ou définitive ? Demande de réunion avec le cabinet du ministre.

Mme Lebranchu : une rencontre avec le cabinet du ministre sur le sujet pour définir l'orientation politique sera mise en place. Il s'agit bien de travailler sur une phase transitoire.

Tour de table des organisations syndicales sur rémunération :

L'ensemble des organisations syndicales a demandé :

- Le retrait définitif du jour de carence ;
- Que l'augmentation du point d'indice soit l'axe principal ;

- Que la catégorie C soit un chantier prioritaire, mais non pas le seul.

CGT : voir déclaration.

CFDT : accord pour mise en place des bilans, mais avec approche 3 versants (et non que Etat).

Les futures mesures doivent mieux tenir compte des diplômes et qualifications. Mesure catégorie C prioritaire, mais pas au détriment des autres catégories (tenir compte du NES déjà en situation délicate).

La GIPA, mesure signée par CFDT, doit rester une compensation de perte et non un outil de rémunération.

Ne pas oublier la question des seniors et des pensions retraite.

FO : demande de stabilité ministérielle pour un réel travail de fond. S'interroge sur les changements prévus entre les 311 mesures RGPP et le 3^{ème} acte de la décentralisation.

Des attentes d'avancées avant la fin des négociations sur les mesures d'urgence (point d'indice et 8^{ème} échelon, CAT. C).

UNSA : ne pas oublier la question des contractuels dans ce travail.

Le toilettage des corps doit aussi se faire sur les missions.

Pas de mesure catégorielle, mais sur l'ensemble de la grille de façon égalitaire.

Demande une mesure socle en matière de régime indemnitaire dans la FPT.

Demande suppression du congé de réorientation pro et prévoir autres mesures.

Réflexion sur aide en début de carrière (aide à l'installation, action sociale).

Retravailler la formation initiale.

Réformer la GRH.

Faire un bilan du NES.

FSU : travailler les conditions de travail en parallèle de la rémunération.

Bilan de la RGPP

La réflexion doit se faire en sortant de la logique du mérite et de l'individualisme.

Il faut travailler le début de carrière, mais aussi la fin de carrière qui est aussi problématique.

La mobilité et la formation des agents ne doivent pas être oubliées.

Solidaire : demande quelle marge de manœuvre budgétaire, ne pas travailler sans moyens.

Le point d'indice en priorité absolue.

Demande suppression de la PFR.

Quid du travail sur SFT et IR ?

CFTC : ok pour contexte budgétaire difficile, mais sur échelonnement et non-restriction de marge de manœuvre.

Outre la CAT. C prioritaire, travailler le B, le A dont le GRAF.

Demande de 50 à 100 points d'augmentation d'indice par échelon pour se considérer en juste rémunération.

Demande un régime indemnitaire égal entre ministères sur la base du plus haut.

Supprimer la PFR en particulier pour les C.

Retraite : intégrer RAFP et encourager les retraites complémentaires comme Préfond.

Ne pas créer de disparité entre FP entre les moyens donnés.

CGC : prêt à signer accord gagnant/gagnant si nous sommes bien en négociation et non concertation unilatérale.

Maintenir point d'indice bas, c'est aggraver la situation des jeunes et maintenir les retraites à un niveau bas.

Revenir sur une séparation entre GVT et augmentation du pouvoir d'achat.

Dans la réflexion sur la grille, une prise en compte du vieillissement de la population doit être faite.
Quid du GPEC ?

FAFPT : insiste sur les moyens alloués à ce travail. En particulier en lien avec annulation défiscalisation heures supplémentaires.

Situation critique en particulier pour les agents sous le seuil de pauvreté.

PFR antinomique avec ~~la Fonction~~ la Fonction publique, abrogation à prévoir.

Dans le travail sur mobilité, ne pas oublier celle de FPT vers Etat.

Réflexion à faire sur le temps de travail y compris en cours de vie (modularité en Fonction de la période de sa vie).

SNPS : l'amélioration de la formation professionnelle doit être un point approfondi.

La fusion des corps est à prévoir, mais maintenir certaines spécificités.

Pour une réflexion de cette fusion en lien avec autres versant FP.

Attire attention à ce que les établissements hospitaliers aient les compléments de financement permettant la mise en place des nouvelles mesures salariales.

Mme Lebranchu :

Cat. C : ok pour un travail prioritaire, mais avec réflexion entre chaque FP (mesure n'a pas le même impact budgétaire à la FPT qu'à la FPE).

Besoin d'un bilan complet avec vision globale, mais aussi vision pour 1 agent type, et ce pour chaque catégorie.

Jour de carence, des études d'impact budgétaire se font sur FPE et FPH mais plus dur à la FPT.

Elle note la convergence de revendications entre toutes les organisations syndicales.

Se concentre sur le bilan qui se doit d'être exhaustif et sans tabou.

Prochaine réunion le 17 octobre 2012 au matin.